



Mise à jour : 22 octobre 2020

# Le télésoin *en kinésithérapie*

- [o Indications](#)
- [o atouts](#)
- [o Prérequis et contre-indications](#)
- [o Rémunération et types d'actes facturables](#)
- [o Déroulé type](#)
- [o Astuces de pairs](#)
- [o Pour aller plus loin...](#)

Une fiche publiée en collaboration et sous le contrôle de la

Rédigée par **Thomas Prat**, Secrétaire général à la vie conventionnelle de la FFMKR et **Camille Champavère**, Masseur-Kinésithérapeute



Fiche-synthétique-telesoin-kinesitherapie

## IMPORTANT - Actualité

Le télésoin en kinésithérapie a été autorisé durant la crise du Covid-19, selon une dérogation actuellement en cours et valable jusqu'au 17 novembre 2020.

Le collectif tiendra cette page à jour en fonction des évolutions légales à venir.

## Les indications du télésoin en kinésithérapie

Citation de Pascale Mathieu, présidente du Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes :

« Je me réjouis que notre ministre, Olivier Véran, ait compris la nécessité d'aller vite. Les kinésithérapeutes peuvent évaluer l'état du patient, proposer et montrer des exercices à faire, contrôlés par vidéo, au besoin assistés par un aidant. Ils peuvent vérifier leur bonne exécution et corriger un geste. Le suivi par le praticien, même à distance, est important pour maintenir motivation et observance chez le patient, suivre ses progrès et proposer de nouveaux exercices si nécessaire. »

### CONSEIL & ORIENTATION

Echange avec le patient et recommandations, par exemple pour les cervicalgies, les lombalgies, prothèses de genou ou de hanche...

### RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Recommandation de mouvements, explications, correction, conseils globaux, encouragement et motivation.

### REEDUCATION

Remise du corps en mouvements, guidage, correction, encouragement et motivation.

### CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

Téléconsultation associant un ou plusieurs acteurs du parcours de soins du patient pour concertation et suivi (chirurgien, médecin généraliste, infirmière, aidant, auxiliaire en EHPAD,...)

## Les atouts

### pour le patient

- **pratique** : peut se faire depuis la maison, le bureau, le lieu de vacances, suivi régulier facilité même pour les patients à vie professionnelle intense, pour les parents de jeunes enfants gardés à la maison, ou les personnes ayant des difficultés pour se déplacer au cabinet ;
- **incitatif** : les patients se sentent plus impliqués, réalisent qu'ils peuvent faire les exercices tous les jours, pas seulement lors des rendez-vous au cabinet, avec le matériel à disposition chez eux, une fois l'exercice acquis sous le contrôle du kiné.

### pour le masseur-kinésithérapeute

- **diversification** : techniques utilisées simples puisque sans matériel du cabinet ; stimule l'imagination du kinésithérapeute en n'utilisant que des objets du quotidien comme matériel
- **pratique** : faisable partout, même sans aller au cabinet, du moment que l'on a une bonne connexion
- **suivi potentiellement plus régulier**
- **rôle de conseil renforcé** : part importante réservée à l'échange, l'entretien motivationnel, l'éducation thérapeutique, avec aperçu de l'environnement du patient permettant d'apporter des conseils d'ergonomie pour son quotidien,...
- **possibilité d'associer lors de la téléconsultation d'autres intervenants** autour du patient pour un point plus global (médecin, infirmier, aidant, auxiliaire de vie), présents avec le patient ou également à distance

### Un patient :

"Le télésoin m'a permis d'avoir un suivi plus régulier de mon kiné. Nous alternons les séances au cabinet et à distance. Il me montre régulièrement des exercices simples à réaliser chez moi, parfois avec des objets du quotidien, pour soulager pour mon mal de dos. Quand je fais mal certains mouvements, il le voit et me fait corriger mon geste."

### Un masseur-kinésithérapeute

"La téléconsultation c'est un nouvel outil différent et performant du kinésithérapeute." -"Cela permet de revenir aux techniques simples, une sorte de "retour aux sources" dans la pratique".

Voir le tuto de l'Institut National des Kinésithérapeutes sur le thème :  
"Télésoin en kinésithérapie : Pourquoi ça marche ?"



## Les prérequis et contre-indications

### Prérequis :

- Rappel légal : Seul le masseur-kinésithérapeute peut apprécier la pertinence ou non du recours à la téléconsultation. Toutefois, il doit avoir réalisé au préalable un premier soin en présence du patient. Les bilans initiaux et les renouvellements de bilan ne peuvent pas être réalisés en téléconsultation sauf si un bilan présentiel a été effectué avant la sortie d'hospitalisation avec transmission du plan de soins (arrêté du 18 mai) et des renouvellements de bilan. Pour les mineurs de moins de 18 ans, la présence d'un des parents majeurs ou d'un majeur autorisé est nécessaire. Pour les patients présentant une perte d'autonomie, la présence d'un aidant est requise.

### Le professionnel doit s'assurer de la possibilité de réaliser un soin à distance en fonction :

- De la situation clinique du patient ;
- De la capacité du patient à communiquer à distance et à utiliser les outils technologiques ;
- De facteurs physiques, psychologiques, socio-professionnels, familiaux ;
- De la nature du soin : le télésoin n'est pas adapté aux situations nécessitant un contact direct en présentiel entre le professionnel et le patient, ou nécessitant un équipement spécifique non disponible à proximité du patient comme : les massages, vaccinations, pansements, l'adaptation ou ajustement d'une orthèse ou d'une prothèse... ;
- De l'existence d'exigences spécifiques concernant les locaux, les équipements ou le matériel ;
- De la disponibilité des données nécessaires à la bonne réalisation du soin et à la prise en charge ultérieure du patient (traçabilité du télésoin, nécessité de partager le compte-rendu du télésoin, possibilité de transmettre une prescription...).
- De sa motivation et des informations dont il dispose sur les bonnes pratiques de la téléconsultation en kinésithérapie (si possible consulter des témoignages, documents de référence, ou tutoriels en vidéo,...)
- De la volonté du patient et de son adhésion au télésoin

### Contre-indications et limites :

Selon la HAS, aucune situation de soin ne peut être exclue, a priori, du télésoin, à l'exception des soins nécessitant :

- Un contact direct en présentiel avec le patient ;
- Un équipement spécifique non disponible auprès du patient

On peut compléter ces contre-indications avec les limites suivantes :

- Patient ne disposant pas d'une connexion ou du matériel adapté, ou qui ne serait pas à l'aise avec ces nouvelles technologies.
- Patient avec un niveau d'autonomie trop faible et sans personne aidante, car risque de mise en danger.

Mauvaise adhésion du patient au kiné ou télésoin: les résultats ne seront pas satisfaisants

- mauvaise adhésion du patient ou du kiné au télésoin, les résultats ne seront pas satisfaisants.

## Rémunération et types d'actes facturables

Des indications concernant la rémunération et la codification des actes sont fournies dans ce [document de l'Assurance Maladie à destination des kinésithérapeutes](#), publiée pendant la pandémie Covid-19 !

En voici les [actes facturables en télésoin par les masseurs-kinésithérapeutes](#) :



## Déroulé type d'une téléconsultation

### AVANT

- **1ère séance et bilan en présentiel** (la fiche de synthèse du Bilan Diagnostic-kinésithérapique doit être rédigée en présence du patient et transmis au prescripteur)
- **Explication** du déroulé d'une séance de télésoin, envoi d'une fiche explicative ou vidéo à regarder. Si possible, **transmettre au patient avant le premier rendez-vous le "guide de la téléconsultation pour les patients"**.
- **Recommandations sur le matériel** que doit prendre le patient (bouteille d'eau, élastique,...)
- **Vérification de fonctionnement** de votre matériel, de la connexion et de la caméra (attention notamment à l'image que le patient verra)

### PENDANT

- S'assurer de la **sécurité** du patient (sol stable, meubles alentours, ...)
- **Réalisation** de la séance

### APRES

- Envoi d'une **fiche exercice** qui récapitule si besoin
- Envoi des **documents évoqués** au cours de la consultation (si ce n'est déjà fait pendant le rendez-vous)
- Prise des **prochains RDV** (en présentiel ou distanciel)
- Envoi d'un **bilan intermédiaire si nécessaire** au prescripteur

*Astuce : Plus d'autres détails sur les "[étapes clés](#)" des téléconsultations, [consultez cette page](#) !*

## Astuces de pairs

- **Veillez au bon schéma corporel du patient** ; en effet, il est important que le patient puisse bien bouger les parties de son corps et

les connaître au préalable, et qu'il puisse bien intégrer les consignes de réalisation (fréquence, répétition, etc), car ce qu'il réalise avec vous sans que vous puissiez le toucher pour le corriger, il devra le reproduire ensuite sans vous. Il doit également avoir connaissance de ses limites pour ne pas se mettre en danger.

- **Mettez vos patients en confiance lors des premières séances à distance** et soyez positifs dans vos discours. Les gens peuvent avoir l'impression que "cela ne marche pas" ; dès lors, le ton de la voix doit véhiculer ce que vous êtes : sérieux et compétent !
- **Demandez au patient de prévoir un espace adapté**, suffisamment *spacieux* pour réaliser des exercices, avec un *sol adapté* (tapis antidérapant).
- **Faites une liste des objets que le patient pourra prendre près de lui pour la séance** : des objets de la vie quotidienne (balon, balle, chaise, bouteille d'eau), ou le matériel spécifique dont il dispose (altères, élastiques,...).
- **Prévoyez aussi de votre côté d'avoir ces outils sous la main, pour pouvoir en montrer l'usage** au patient. Pensez aussi à avoir l'espace suffisant pour montrer les exercices, dans l'endroit où vous serez installé pour la téléconsultation (et qui ne sera pas forcément la salle toute équipée de votre cabinet !).
- **Vérifiez votre matériel informatique ou téléphonique paramétré, et pensez au cadrage de la caméra pour vous comme pour le patient**. Le patient devant faire des mouvements, *un ordinateur portable ou fixe, avec une caméra bien orientée*, seront sans doute plus adaptés qu'un smartphone, qu'il faudrait tenir ou "faire tenir", et sur l'écran duquel l'image du kiné semblerait également toute petite une fois le patient installé au sol, par exemple.
- Vous pouvez prévoir pour vous des fiches et des petites vidéos pour **avoir des appuis "visuels"** lors des explications des consignes, surtout lors des premières séances.
- Pour le patient, **envoyez éventuellement à l'avance des vidéos explicites (ou à visée éducative)** pour qu'il puisse mieux se représenter les mouvements à faire ou à ne pas faire.
- **Planifiez un temps de consultation adapté à la nature et aux objectifs de la séance**, ainsi qu'aux capacités et handicaps du patient.

## Pour aller plus loin...

- Une page riche d'informations sur le [télésoin en kinésithérapie de la FFMKR](#), avec des tutos et explications vidéos
- Le site de la Pages de l'Assurance Maladie sur les [dispositions légales spéciales de télésoin accordées aux masseurs-kinésithérapeutes](#) pendant la crise Covid-19
- Article Médiapart [Privés de soins : le faux départ du télésoin en kinésithérapie ?](#) du 6 mai 2020
- [Page du Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes sur le télésoin](#)
- [Rôles et interactions des acteurs](#) du parcours de soin dans les téléconsultations et le télésoin
- [Les outils et niveaux d'usages de la téléconsultation](#)
- [Les étapes clés des téléconsultations](#) (avant, pendant, après)
- [Le guide de la téléconsultation pour les patients](#)
- [La réglementation et la rémunération des téléconsultations et du télésoin](#)

## Réagissez, posez vos questions !

0 commentaires



Laissez un message...

Catel, Centre de Ressources et d'Expertise en e-santé - [www.catel-esante.fr](http://www.catel-esante.fr)

Autres sites : [www.catelvisio.fr](http://www.catelvisio.fr) - [www.catelparis.fr](http://www.catelparis.fr) - [www.smart-bear.fr](http://www.smart-bear.fr)